

Semaine estivale de randonnée

A la découverte d'une nouvelle région

ESCHBACH AU VAL (ALSACE - 68)

Du Lundi 31 Juillet au Dimanche 6 Août 2023

GITE de la CHOUETTE



INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

Séjour en demie pension - NUIT en dortoir et sanitaires communs

Chaque jour, une sortie randonnée à la journée d'environ 20 kilomètres soit 7 à 8 heures de marche (selon dénivelé et hors pause)

Circuits en étoiles et aux alentours du gîte - Bon niveau de randonnée (classe moyen) - Parcours non reconnus - Indulgence de mise

Sac à dos pour sortie à la journée - Prévoir pique nique pour le premier jour.

Gîte réservé pour : 14 personnes - Après enregistrement des participants habituels, prise d'inscriptions si places disponibles ou désistement.

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

Pour faciliter la gestion des participations, l'**INSCRIPTION** sur le site est **INDISPENSABLE** et **OBLIGATOIRE**.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION : Retour du coupon d'inscription détachable sur le tract, reste toujours de mise, avec le règlement.

Avant de s'inscrire, CONSULTEZ sur le site du club (www.lesgrisemottes-rando.org), toutes les conditions générales d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION, pour les connaître et, se conformer à ces recommandations.

CONDITIONS

INSCRIPTION - RESERVATION : S'INSCRIRE rapidement, la réservation du gîte est faite. Les premiers inscrits ayant versés l'acompte seront retenus.

Particularité : 3 chèques demandés : 1er de 100 € encaissé rapidement, 2ème de 100 € encaissé en mars, le 3ème le solde en Juin.

Coût estimatif du séjour entre 320 et 360 euros par personne pour 6 demies pensions comprenant : nuitée, petit déjeuner, repas soir.

Coût du séjour en attente de finalité. Le covoiturage et les repas du midi et boissons particulières sont à régler en plus.

Chèques vacances non acceptés - Pas d'assurance d'annulation mise en place pour le séjour et l'hébergement.

CONDITIONS : Votre inscription ne sera validée qu'après réception de son règlement, aucun remboursement ne sera effectué après les réservations. Veuillez adresser les chèques par organisation. L'inscription sera acquise au club, si vous ne vous présentez pas le jour du départ. Si désistement après réservation, l'acompte sera encaissé, sauf si celui qui annule trouve un remplaçant compatible.

ANNULATION : En cas d'annulation de votre participation, de votre fait, quel qu'en soit l'objet, aucun report et remboursement ne seront possibles (sauf dans certains cas de force majeure, dûment justifié au club et surtout par l'acceptation du gestionnaire de l'hébergement). Le club peut décider ou non du remboursement en tenant compte d'une retenue correspondant aux frais engagés.

Mise en place du COVOITURAGE (Participation aux frais) - Le club n'organise pas le covoiturage - Rapprochez vous des conducteurs

Chaque participant doit respecter le règlement interne du club concernant l'organisation des sorties pédestres et d'inscriptions.

Le club se réserve le droit de modifier le règlement et les conditions de participations à la suite d'imprévu et indépendamment de sa volonté.

Le retour du coupon d'inscription vaut déclaration d'acceptation des conditions d'inscription et d'organisation.

Informations complémentaires, confirmation d'inscription données lors des réunions mensuelles et par le chargé d'itinéraire.

Pour toutes les sorties, la licence FFR (saison en cours) est nécessaire (pour l'assurance) et l'avoir sur soi.

Pour tous renseignements par les chargés d'itinéraires : contactez : Mme Marie-Odetta BERTHET TEL :

Retour **INSCRIPTION** (coupon + règlement) : LES GRISEMOTTES 180 CHEMIN DU MOULIN 69210 ST GERMAIN NUELLES

COUPON D'INSCRIPTION

Mme, Mr, **NOM** : **Prénom** :

SEJOUR ALSACE AOUT 2023

Adresse complète : Rue : Code Postal : Ville :

Adresse MAIL : @ N° Téléphone : / / / / / /

Votre numero de licence ffrp (validité de la saison en cours) : N°

Déplacement : Prenez vous votre voiture personnelle correctement équipée pour CO VOITURAGE OUI /___/ NON /___/

Bien REPENDRE sur le formulaire du site aux différentes options, SI à choisir (les formules ayant retenues le plus grand nombre de voix seront retenues)

Trois chèques d'inscription à l'ordre du club pédestre LES GRISEMOTTES : deux de 100 euros de suite, le troisième après finalisation du séjour.

Je déclare m'inscrire en connaissance des conditions d'organisation et d'inscription et, être apte à la pratique de la randonnée de bon niveau. De plus, j'accepte les conditions de transport, du séjour et de la pratique de la randonnée, le tout sous ma seule et entière responsabilité.

fait à :, le Signature :

Sous réserve d'organisation (chèque retourné en cas d'annulation) - Un chèque par organisation